

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 5 MAI 2026

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue le mardi 5 mai 2026, à 19 h, à la salle du centre communautaire Louis-Renaud située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 19-12-336.

Sont présents :

Monsieur Kévin Maurice	Maire
Monsieur Pierre Baril	Siège # 1
Monsieur Gilles Galarneau	Siège # 3
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence de monsieur Kévin Maurice, maire

Sont également présents :

Monsieur Jean-François Brunet, directeur général;
Monsieur Thomas Groulx, directeur de projets et directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire;
Monsieur Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Déclaration du maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026
6. Adoption de la liste des chèques et des paiements pour le mois d'avril 2026 au montant de 1 287 151.35 \$

DÉPÔT PAR LE GREFFIER DES DOCUMENTS SUIVANTS:

- 7.1 Rapport mensuel du Service du développement et de l'aménagement du territoire :

Valeur au cours du mois de mars 2026:	12 866 165 \$
Valeur au cours du mois de mars 2025:	4 983 970 \$
Valeur pour l'année 2026 :	16 870 856 \$
Valeur pour l'année 2025 :	11 229 734 \$

- 7.2 Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 16 avril 2026
- 7.3 Rapport des dépenses autorisées pour le mois de mars 2026 – Règlement numéro 333-2024

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- 7.4 Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) – Règlement d'emprunt numéro 245-01-2026 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 245-2018 autorisant l'acquisition de deux véhicules pour le Service de sécurité incendie, afin d'en modifier le titre et l'objet et de diminuer l'emprunt et la dépense à un montant de 199 800 \$
- 7.5 Procès-verbal de correction effectuée par le greffier à la résolution numéro 25-06-192 intitulée « Mise en disponibilité et octroi de contrat pour les travaux de réfection en béton de la façade de la bibliothèque municipale »

GESTION ET ADMINISTRATION

- 8.1 Avis de motion, dépôt et présentation – Règlement numéro 362-2026 concernant le traitement des élus municipaux et remplaçant le Règlement numéro 347-2025
- 8.2 Attribution de contrat – Services professionnels en architecture, dessins pour construction et préparation de documents d'appel d'offres pour la rénovation et l'agrandissement de l'hôtel de ville

COMMUNICATIONS

Aucun point

RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Adhésion au Groupe de gestion UMQ en santé et sécurité du travail
- 9.2 Embauche au poste de directeur du Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile
- 9.3 Mise en disponibilité – Poste d'un nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement au Service du développement et de l'aménagement du territoire
- 9.4 Adoption d'un avenant et d'un addenda à la politique de travail des cadres municipaux de la Ville de Brownsburg-Chatham et mandat de signatures

TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Mise en disponibilité et attribution de contrat pour la réfection de la toiture de l'usine de traitement des eaux usées
- 10.2 Mise en disponibilité pour l'achat d'équipements de travail pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux
- 10.3 Mise en disponibilité et attribution de contrat pour le Programme de gestion des actifs des bâtiments municipaux
- 10.4 Opposition aux travaux du ponceau 121319 situé sur la route 344 et demande de reprogrammation – Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Adoption du Règlement numéro 341-01-2026 modifiant le Règlement numéro 341-2024 concernant la tarification relative à l'aréna Gilles-Lupien
- 11.2 Adoption du Règlement numéro 170-27-2026 modifiant le Règlement de tarification numéro 170-2010 de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin notamment de mettre à jour les tarifs relatifs aux activités de loisir
- 11.3 Mise en disponibilité pour l'achat d'équipements de cuisine pour le casse-croûte de l'aréna Gilles-Lupien
- 11.4 Mise en disponibilité et attribution d'une aide financière à l'organisme La Clé d'Argenteuil
- 11.5 Mise en disponibilité et attribution de contrat pour l'achat et l'installation de filets protecteurs pour le terrain de baseball au parc de la Nature
- 11.6 Autorisation de déposer une demande de subvention au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) 2026 – Volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives – Réaménagement du parc de la Nature
- 11.7 Autorisation de modifications – Politique de la salle du centre communautaire Louis-Renaud
- 11.8 Acceptation de l'offre de service pour la réalisation de plans et devis en ingénierie structurelle – Réaménagement du bâtiment situé au 385, rue Principale

CAMPING

Aucun point

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 14.1 Demande de dérogation mineure DM-2026-00131 – Propriété située au 2, rue du Relais (lot 4 236 872 du cadastre du Québec) – Implantation d'un garage privé détaché
- 14.2 Demande de PIIA numéro 2026-017 relative à une demande de permis de construction pour un projet intégré de mini-maisons destinées à l'hébergement de courte durée – Lot 4 678 346 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de Horrem

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- 14.3 Demande de PIIA numéro 2026-018 relative à une demande de permis de construction pour un projet intégré de mini-maisons destinées à l'hébergement de courte durée – Lot 4 678 347 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de Horrem)
- 14.4 Demande de PIIA numéro 2026-019 relative à une demande de permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée – Lot 6 718 011 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale
- 14.5 Demande de PIIA numéro 2026-020 relative à une demande de permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée – Lot 6 718 012 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale
- 14.6 Demande de PIIA numéro 2026-021 relative à une demande de permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée – Lot 6 718 013 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale
- 14.7 Demande de PIIA numéro 2026-022 relative à une demande de permis de construction visant la construction d'une habitation trifamiliale isolée – Lot 6 686 464 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale
- 14.8 Demande de PIIA numéro 2026-023 relative à une demande de permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée – Lot 6 592 964 du cadastre du Québec, situé sur la ruelle des Navigateurs
- 14.9 Demande de PIIA numéro 2026-024 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal – Propriété située au 143, route du Canton (lot 4 459 385 du cadastre du Québec)
- 14.10 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 197-01-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'ajuster certaines normes d'implantation des bâtiments principaux dans la zone Pl-520
- 14.11 Adoption du projet de règlement numéro 197-01-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'ajuster certaines normes d'implantation des bâtiments principaux dans la zone Pl-520
- 14.12 Appui au projet d'inventaire de tortues sur l'ensemble du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, réalisé par Éco-corridors Laurentiens
- 14.13 Programme de reboisement social – Retour sur l'entente ratifiée en 2021 avec arbre-évolution
- 14.14 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux ou d'espaces naturels – Demande de permis de construction numéro 2026-00096 – Lot 4 677 108 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de Saint-Michel

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le maire, monsieur Kévin Maurice.

2.
DÉCLARATION DU MAIRE

Le maire, monsieur Kévin Maurice, fait une déclaration d'ouverture.

26-05-150 3.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

4.
PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19 h 02 à 19 h 05: Un citoyen a transmis à la Ville une question préalablement à la séance et les membres du conseil et de l'administration y répondent.

26-05-151 5.
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

26-05-152 6.
**ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES
PAIEMENTS POUR LE MOIS D'AVRIL 2026 AU
MONTANT DE 1 287 151.35 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par la trésorière et directrice du Service des finances.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois d'avril 2026 au montant de 1 287 151.35 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

7. DÉPÔTS

7.1 Rapport mensuel du Service du développement et de l'aménagement du territoire

Le greffier dépose le rapport mensuel du mois de mars 2026 du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

Valeur au cours du mois de mars 2026:	12 866 165 \$
Valeur au cours du mois de mars 2025:	4 983 970 \$
Valeur pour l'année 2026 :	16 870 856 \$
Valeur pour l'année 2025 :	11 229 734 \$

7.2 Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 16 avril 2026

Le greffier dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 16 avril 2026.

7.3 Rapport des dépenses autorisées pour le mois de mars 2026 – Règlement numéro 333-2024

Conformément à l'article 82, au cinquième alinéa de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes et à l'article 20 du Règlement numéro 333-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que les règles de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence, la trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées pour le mois de mars 2026.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

7.4

Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) – Règlement d'emprunt numéro 245-01-2026 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 245-2018 autorisant l'acquisition de deux véhicules pour le Service de sécurité incendie, afin d'en modifier le titre et l'objet et de diminuer l'emprunt et la dépense à un montant de 199 800 \$

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose le certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) en lien avec Règlement d'emprunt numéro 245-01-2026 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 245-2018 autorisant l'acquisition de deux véhicules pour le Service de sécurité incendie, afin d'en modifier le titre et l'objet et de diminuer l'emprunt et la dépense à un montant de 199 800 \$.

7.5

Procès-verbal de correction effectuée par le greffier à la résolution numéro 25-06-192 intitulée « Mise en disponibilité et octroi de contrat pour les travaux de réfection en béton de la façade de la bibliothèque municipale »

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et Villes (RLRQ, c. C-19), le greffier dépose une correction d'office qui a pour but de déposer la bonne version de la résolution numéro 25-06-192 intitulée « Mise en disponibilité et octroi de contrat pour les travaux de réfection en béton de la façade de la bibliothèque municipale ».

GESTION ET ADMINISTRATION

8.1

MOTION

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2026 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 347-2025

Monsieur le conseiller Pierre Baril donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera proposé pour adoption le Règlement numéro 362-2026 concernant le traitement des élus municipaux et remplaçant le Règlement numéro 347-2025.

Un projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

8.2

26-05-153

ATTRIBUTION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, DESSINS POUR CONSTRUCTION ET PRÉPARATION DE DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a complété son déménagement vers sa nouvelle caserne et que le Service des loisirs et de la culture prévoit s'installer sous peu dans la caserne 1;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite procéder à des travaux de rénovation et de réaménagement du garage du Service des loisirs et de la culture afin d'en convertir l'usage en espaces de bureaux;

CONSIDÉRANT QUE le mandat comprend la préparation des plans et devis, la collaboration au processus d'appels d'offres ainsi que la prestation de services de gestion de projet durant la phase de construction;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est inscrit au Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels en architecture, incluant les dessins pour construction et la préparation des documents d'appels d'offres, soumise par Vézina Architectes inc. au montant forfaitaire de 76 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur général, monsieur Jean-François Brunet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham attribue le mandat à Vézina Architectes inc. au montant forfaitaire de 76 500 \$, pour les services professionnels en architecture dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de l'hôtel de ville.

QUE tous frais supplémentaires soient approuvés par le directeur général, monsieur Jean-François Brunet.

QUE ces travaux soient payables à même le règlement d'emprunt numéro 355-2026.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur Jean-François Brunet, directeur général, à signer tout document pertinent et, de façon générale, à assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

COMMUNICATIONS

Aucun point

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

RESSOURCES HUMAINES

9.1

26-05-154

ADHÉSION AU GROUPE DE GESTION UMQ EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (ci-après « l'UMQ ») a mis sur pied un groupe de gestion et prévention en santé et sécurité du travail (ci-après « le Groupe »), afin que toutes les municipalités qui ne participent pas à une des « Mutuelles UMQ de prévention en santé et sécurité du travail » (ci-après « la Mutuelle »), pour quelque raison que ce soit, puissent bénéficier de services de gestion et de prévention en santé et sécurité du travail de grande qualité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite adhérer au Groupe afin de profiter des avantages de celui-ci, notamment de la possibilité de bénéficier d'une assistance et d'une expertise externe dans la gestion de son dossier de santé et sécurité du travail, le tout dans le but de s'assurer un soutien professionnel externe;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et directrice générale adjointe, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'adoption de l'Offre de services de l'Union des municipalités du Québec aux municipalités du Groupe de gestion UMQ (ci-après « l'Offre de services »), jointe à la présente résolution en annexe.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'UMQ à déléguer par contrat la fourniture des services décrits à l'Offre de services à un gestionnaire spécialisé en santé et sécurité du travail.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général de la Ville, monsieur Jean-François Brunet, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la participation de la Ville au Groupe.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'UMQ à maintenir l'adhésion de la Ville au Groupe et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la Ville ou tant que la Ville ne se qualifie pas pour être en Mutuelle.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

9.2

26-05-155

**EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE
DE LA SÉCURITÉ INCENDIE ET DE LA SÉCURITÉ
CIVILE**

CONSIDÉRANT la fin de contrat de travail du directeur du Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié a été complété et qu'il est désormais opportun d'amorcer une nouvelle phase visant l'évolution de la nouvelle caserne ainsi que le développement des jeunes équipes de pompiers réguliers;

CONSIDÉRANT QU'un processus de dotation a été réalisé conformément aux pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ce processus, six (6) candidats ont été rencontrés en entrevue, laquelle comprenait une mise en situation impliquant les chefs aux opérations;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection, composé de monsieur Jean-François Brunet, directeur général, et de madame Lisa Cameron, directrice du Service des ressources humaines et directrice générale adjointe, ont procédé à l'évaluation des candidats rencontrés et ont arrêté leur choix en vue de l'embauche d'un nouveau directeur du Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et directrice générale adjointe, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham procède à la nomination de monsieur Steve Gomes à titre de directeur du Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile, à compter du 11 mai 2026, conformément aux conditions de travail applicables.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général, monsieur Jean-François Brunet, à signer, pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham, le contrat d'emploi de monsieur Steve Gomes.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

9.3

26-05-156

**MISE EN DISPONIBILITÉ – POSTE D'UN NOUVEL
INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT la croissance du développement résidentiel sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une application rigoureuse des règlements municipaux en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et d'environnement;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une présence adéquate sur le territoire pour le suivi des permis, certificats et inspections;

CONSIDÉRANT la charge de travail actuel du service et l'augmentation des demandes liées au développement du territoire;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de maintenir un service efficace et de qualité auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste de nouvel inspecteur afin de combler ce besoin;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles à l'excédent accumulé non affecté;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation du directeur de projets et du Service du développement et de l'aménagement du territoire, monsieur Thomas Groulx.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mise en disponibilité d'un montant maximal de 60 000 \$ en provenance de l'excédent accumulé non affecté, aux fins de la mise en œuvre de la présente résolution et selon les exigences de la convention collective.

QUE le Service des ressources humaines soit autorisé à procéder à l'affichage du poste et au processus d'embauche.

QUE tout solde résiduaire relatif à la présente résolution soit retourné à son fonds d'origine.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

9.4

26-05-157

ADOPTION D'UN AVENANT ET D'UN ADDENDA À LA POLITIQUE DE TRAVAIL DES CADRES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET MANDAT DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 4487, a été adoptée le 26 septembre 2025 et qu'elle prévoit des ajustements aux conditions de travail des employés syndiqués;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham applique, par souci d'équité interne, une politique des conditions de travail des cadres municipaux qui, pour certaines dispositions, s'harmonise avec celles prévues à la convention collective en vigueur;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la politique de travail des cadres municipaux est valide jusqu'au 31 décembre 2029 et qu'il y a lieu de l'actualiser afin de maintenir des conditions de travail au moins équivalentes à celles prévues pour les employés syndiqués;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un avenant à ladite politique est requise afin de modifier certains articles pour tenir compte des changements introduits par la nouvelle convention collective du SCFP, section locale 4487;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci d'efficience administrative et afin d'éviter des modifications récurrentes à la politique de travail des cadres à chaque renouvellement de la convention collective, il est opportun d'y joindre un addenda prévoyant une clause d'ajustement automatique (clause de parité);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et directrice générale adjointe, madame Lisa Cameron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QU'UN avenant à la politique des conditions de travail des cadres municipaux de la Ville de Brownsburg-Chatham soit adopté afin de modifier les articles requis dans le but d'harmoniser certaines conditions de travail des cadres municipaux avec celles des employés syndiqués, conformément à la convention collective du SCFP, section locale 4487, adoptée le 26 septembre 2025.

QU'UN addenda à la politique des conditions de travail des cadres municipaux soit adopté afin d'y introduire une clause stipulant que toute modification, bonification ou amélioration apportée à la convention collective du SCFP, section locale 4487, entraînera un ajustement correspondant des conditions de travail des cadres municipaux, dans le but de maintenir l'équité entre les groupes d'employés (clause de parité).

QUE la présente résolution soit rétroactive au 1^{er} janvier 2026, et que l'avenant ainsi que l'addenda soient intégrés à la politique des conditions de travail des cadres municipaux de la Ville de Brownsburg-Chatham, laquelle demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2029.

D'AUTORISER la signature de l'addenda et de l'avenant par le maire, monsieur Kévin Maurice, et le directeur général, monsieur Jean-François Brunet, de même que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE la dépense relative à la rétroactivité soit imputée au surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

TRAVAUX PUBLICS

26-05-158 10.1 **MISE EN DISPONIBILITÉ ET ATTRIBUTION DE
CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE
L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE la toiture de l'usine de traitement des eaux usées a atteint la fin de sa durée de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE l'état actuel de la toiture présente des risques d'infiltration d'eau;

CONSIDÉRANT QUE de telles infiltrations pourraient entraîner des dommages aux équipements et installations à l'intérieur du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements sont essentiels au bon fonctionnement de l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées auprès de deux (2) entreprises pour les travaux de réfection de la toiture de l'usine de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement prévu est un bardeau d'asphalte de même nature que celui déjà en place;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse au montant de 8 800 \$, plus toutes taxes applicables, a été reçue de l'entreprise Toit-Unik inc.;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur retenu est une entreprise locale;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation du directeur du Service des infrastructures et travaux publics, monsieur Michael Bubar.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise la mise en disponibilité d'un montant de 9 300 \$ en provenance de l'excédent accumulé non affecté.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham attribue le contrat à l'entreprise Toit-Unik inc., au montant de 8 800 \$, plus toutes taxes applicables, pour la réfection de la toiture de l'usine de traitement des eaux usées.

QUE tout solde résiduaire relatif à la présente résolution soit retourné à son fonds d'origine à la fin du projet.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur Michael Bubar, directeur du Service des infrastructures et travaux publics, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

26-05-159 10.2
**MISE EN DISPONIBILITÉ POUR L'ACHAT
D'ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL POUR L'ENTRETIEN
MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures et des travaux publics a récemment repris la gestion des bâtiments municipaux ainsi que l'entretien ménager de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QU'une analyse et un audit interne du service d'entretien ménager ont été réalisés;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse a permis d'identifier plusieurs lacunes opérationnelles, tant au niveau des équipements que des méthodes de travail;

CONSIDÉRANT QUE les équipements acquis dans le passé ne sont plus adaptés aux besoins actuels ni au niveau de qualité de service que la Ville souhaite offrir;

CONSIDÉRANT QUE l'état actuel des équipements entraîne une perte d'efficacité opérationnelle et des coûts supplémentaires en temps et en main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'équipements non adaptés augmente les risques ergonomiques et de blessures pour les employés;

CONSIDÉRANT QUE des équipements modernes permettent une meilleure standardisation des pratiques d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'équipements spécialisés permettra d'améliorer la qualité de l'entretien, la productivité du personnel et la durabilité des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des conditions de travail contribue à la rétention du personnel;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'était pas prévue au budget ni au Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation du directeur du Service des infrastructures et travaux publics, monsieur Michael Bubar.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mise en disponibilité d'un montant de 10 000 \$ en provenance du fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans pour l'achat d'équipement de travail pour l'entretien ménager.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE tout solde résiduaire relatif à la présente résolution soit retourné à son fonds d'origine à la fin du projet.

QUE le Service des infrastructures et travaux publics soit responsable de l'implantation, de la formation du personnel et du suivi.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur Michael Bubar, directeur du Service des infrastructures et travaux publics, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et de façon générale, à en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

10.3

26-05-160

MISE EN DISPONIBILITÉ ET ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LE PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit assurer une gestion responsable, durable et conforme aux meilleures pratiques de l'ensemble de ses bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un programme de gestion des actifs des bâtiments municipaux constitue une étape structurante et pérenne afin d'assurer la conservation et l'optimisation du parc immobilier municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures et travaux publics a vu ses responsabilités s'élargir afin d'inclure la gestion des bâtiments municipaux, rendant nécessaire la réalisation d'un inventaire structuré, une évaluation de l'état des actifs et une planification stratégique des investissements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne dispose pas actuellement d'un outil complet ni d'une méthodologie normalisée permettant une gestion optimale de ses actifs immobiliers;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un programme de gestion des actifs des bâtiments municipaux permettra notamment :

- d'améliorer la planification budgétaire à court, moyen et long terme;
- de réduire les interventions d'urgence;
- d'optimiser la durée de vie des bâtiments;
- d'assurer une meilleure conformité aux exigences réglementaires en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE l'expertise requise pour la réalisation d'un tel programme nécessite le recours à une firme spécialisée possédant les compétences techniques, méthodologiques et logicielles appropriées;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées auprès de deux (2) entreprises pour la réalisation et l'implantation d'un programme de gestion des actifs des bâtiments municipaux;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse au montant de 23 383 \$, plus toutes taxes applicables, a été reçue de l'entreprise Norda Stelo inc.;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation du directeur du Service des infrastructures et travaux publics, monsieur Michael Bubar.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mise en disponibilité d'un montant de 25 000 \$ en provenance de l'excédent accumulé non affecté.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham attribue le contrat à l'entreprise Norda Stelo inc. au montant de 23 383 \$, plus toutes taxes applicables, pour la réalisation et l'implantation d'un programme de gestion des actifs des bâtiments municipaux.

QUE tout solde résiduaire relatif à la présente résolution soit retourné à son fonds d'origine à la fin du projet.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur Michael Bubar, directeur du Service des infrastructures et travaux publics, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

10.4

26-05-161

OPPOSITION AUX TRAVAUX DU PONCEAU 121319 SITUÉ SUR LA ROUTE 344 ET DEMANDE DE REPROGRAMMATION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remplacement et de réfection d'un ponceau sont planifiés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) sur la route 344, à proximité immédiate de l'entrée du camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE la période de réalisation actuellement envisagée pour ces travaux coïncide avec la haute saison touristique, représentant la période d'achalandage maximale pour le camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE le camping municipal représente une infrastructure touristique importante et constitue une source significative de revenus pour la municipalité, particulièrement durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de travaux majeurs à proximité du camping municipal durant cette période est susceptible d'entraîner une perte de revenus, notamment en raison d'annulations ou d'une baisse de fréquentation;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les travaux pourraient occasionner divers désagréments pour la clientèle du camping municipal, incluant le bruit, la poussière, la circulation accrue de machinerie lourde et des entraves à la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de détour proposé dans le cadre de la planification des travaux n'est pas jugé adéquat ni acceptable compte tenu de la période de travaux sélectionnée et des impacts anticipés sur la circulation, l'accessibilité et la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces éléments est susceptible d'affecter la qualité de l'expérience des usagers du camping municipal et de porter atteinte à l'image touristique et sécuritaire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation du directeur du Service des infrastructures et travaux publics, monsieur Michael Bubar.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande officiellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de reconsidérer l'échéancier des travaux et de privilégier une période hors saison touristique, ou toute autre solution permettant de réduire les impacts économiques et les inconvénients pour les citoyens et les visiteurs.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham insiste sur l'importance de maintenir un accès sécuritaire et fluide au camping et aux propriétés limitrophes pendant toute la durée du chantier.

QUE la direction générale ainsi que le Service des infrastructures et travaux publics soient mandatés pour effectuer les démarches de coordination nécessaires avec le MTMD concernant l'échéancier, la signalisation et les mesures de mitigation.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au bureau régional du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur Michael Bubar, directeur du Service des infrastructures et travaux publics, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

LOISIRS ET DE LA CULTURE

11.1
26-05-162 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 341-01-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2024
CONCERNANT LA TARIFICATION RELATIVE À
L'ARÉNA GILLES-LUPIEN**

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités soient financés au moyen de tarification;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir des tarifs pour les activités à l'aréna Gilles-Lupien ainsi que pour la location d'espaces publicitaires;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Marilou Laurin à la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé cette même date;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 3

L'intitulé de l'article 3 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Tarification des activités »

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

L'article 3 du règlement numéro 341-2024 est remplacé par le suivant :

« La tarification pour les activités à l'aréna Gilles-Lupien est la suivante :

LOCATION - HOCKEY SUR GLACE	
TARIFICATION PÉRIODE DE SEPTEMBRE À AVRIL	
LISTE DES ACTIVITÉS	TARIF (TAXES INCLUSES)
Écoles primaires et secondaires - MRC d'Argenteuil	Gratuit
Écoles primaires et secondaires hors MRC d'Argenteuil	35 \$ / h
Association de hockey mineur Lachute et Club de patinage artistique de Lachute (incluant les catégories Junior)	25.50 \$ / h
Association de hockey mineur Lachute et Club de patinage artistique de Lachute (incluant les catégories Junior) - Volet perfectionnement	82.62 \$ / h
Ligues aînées	35 \$ / h
Ligue adulte - Heures non primes (avant 17 h la semaine)	155.04 \$ / h
Ligue adulte - Heures primes (soir et fin de semaine)	183.60 \$ / h

LOCATION DE LA SURFACE MULTISPORTS DESJARDINS INTÉRIEURE - DEK HOCKEY	
TARIFICATION PÉRIODE DE MAI À AOÛT	
LISTE DES ACTIVITÉS	TARIF (TAXES INCLUSES)
Écoles primaires et secondaires - MRC d'Argenteuil	Gratuit
Écoles primaires et secondaires hors MRC d'Argenteuil	65 \$ / h
Ligue junior	65 \$ / h
Ligue adulte* - heure non-prime avant 17h	75 \$ / h
Ligue adulte* - heure prime soir et fin de semaine	95 \$ / h
Ligue semi-professionnelle	125 \$ / h
Tournoi - 1 jour (8 h)	500 \$
Tournoi - 2 jours (16 h)	800 \$
*Ligue adulte (mixte, homme, femme)	

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ARTICLE 4

L'article 4 du Règlement numéro 341-2024 est remplacé par le suivant :

« La tarification pour la location d'espace publicitaire est la suivante :

Espaces publicitaires aréna Gilles-Lupien				
BROWNSBURG-CHATHAM				
Volet entreprises et commerces				
Espaces publicitaires	Description de l'espace	Quantité disponible	Prix de vente (à l'unité)	Prix par année
Chambre des joueurs	Affiche nom du partenaire en haut de la porte et logo dans la chambre des joueurs	4	25 000 \$	5 000 \$ / 5 ans
Bande de patinoire sur le côté de la mezzanine	Bande de patinoire 4 pieds x 33 pouces	max 20		500 \$
	Bande de patinoire 8 pieds x 33 pouces	max 10		750 \$
Bande de patinoire sur le côté des estrades	Bande de patinoire 4 pieds x 33 pouces	max 40		350 \$
	Bande de patinoire 8 pieds x 33 pouces	max 20		650 \$
Panneau 4' x 6'	Mur du fond vers le tableau de pointage Espaces no 1 à 6 sur fond pâle	6		1 000 \$
Panneau 6' x 8'	Côté mezzanine Espaces no 7 à 14 sur fond pâle	8		1 500 \$
Panneau 6' x 10'	Côté estrade Espaces no 20 à 31 sur fond foncé	12		1 000 \$
Panneau 8' x 10'	Mur du fond vers le casse-croûte Espaces no 15-16 et 18-19 sur fond pâle	4		2 000 \$
Panneau 8' x 20'	Mur du fond vers le casse-	1		3 500 \$

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

	croûte Espace no 17 sur fond pâle			
Panneau 4" x 3'-8"	Section des estrades, deux espaces disponibles par numéro Espaces no 32 à 35 sur fond de béton pâle	4		250 \$
Panneau 4' x 2'	Dans la zone bistro/casse- croûte Espaces no 36 et 37 sur fond foncé	2		500 \$
Logos sur la glace		4	20 000 \$	4 000 \$ / 5 ans
Logo sur la surfaceuse		4		500 \$
Volet participatif citoyen				
Espaces publicitaires	Description de l'espace	Quantité disponible		
Dans les estrades	Banc	250	150 \$	
À l'entrée de l'aréna	Plaque	100	100 \$	

Normes concernant l'affichage

1. Application

1.1 Les différents espaces publicitaires disponibles seront offerts sur une base « premier arrivé, premier servi ».

1.2 Il n'y a pas de restriction sur la promotion des entreprises concurrentes ni aucune exclusivité. Cependant, dans la mesure du possible, la Ville ne mettra pas, côte à côte, deux affiches publicitaires vantant le même type de produits ou services.

2. Matériaux des affiches

2.1 Les affiches utilisées pour les bandes de la patinoire devront être faites de papier vinyle non-autocollant, de type « bannière ». Le montage final devra être approuvé par la Ville avant l'impression de celle-ci.

2.2 Les frais de production et fabrication de l'affichage devront être entièrement assumés par le locataire.

3. Installation des affiches

3.1 L'installation sera assumée par la Ville.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

4. Contenu des affiches

4.1 La Ville se réserve le droit de refuser toutes affiches publicitaires ne répondant pas aux différents critères suivants :

- L'affiche doit se conformer aux lois et réglementations fédérales, provinciales ou municipales concernant la publicité dans les lieux publics.
- L'affiche doit être rédigée conformément aux lois réglementant l'usage du français au Québec.

- Aucune affiche ne doit être susceptible :
 - ✓ D'entacher la paix, l'ordre, les bonnes mœurs ou l'image de la Ville;
 - ✓ De causer préjudice à quiconque;
 - ✓ De porter atteinte aux droits et libertés de la personne;
 - ✓ De véhiculer un message politique partisan;
 - ✓ De promouvoir les produits du tabac, du cannabis, de l'alcool et des boissons énergisantes.

4.2 La Ville se réserve le droit de refuser toute affiche pour d'autres motifs jugés sérieux.

5. Durée

5.1 La durée de l'affichage sera celle indiquée au contrat.

5.2 À la suite de la période initiale, le contrat sera automatiquement renouvelé pour des périodes successives de même durée, selon la tarification en vigueur au moment du renouvellement, à moins d'avis contraire d'une ou des parties et cela au plus tard à la date indiquée au contrat. L'avis doit être produit par écrit. Si aucune des parties n'avise l'autre de son intention de ne pas renouveler le contrat à l'intérieur des délais, il sera réputé avoir accepté l'option de renouvellement.

6. Paiement

Le paiement est exigible dès l'acceptation par la Ville de l'offre de location et la signature du contrat de location par les deux parties.

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du
Service juridique

Avis de motion : Le 7 avril 2026
Dépôt du projet : Le 7 avril 2026
Adoption : Le 5 mai 2026
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

11.2

26-05-163

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170-27-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION
NUMÉRO 170-2010 DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU
ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM, AFIN NOTAMMENT DE
METTRE À JOUR LES TARIFS RELATIFS AUX
ACTIVITÉS DE LOISIR**

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale permet à la Ville de prévoir par règlement que des biens, des services ou des activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement de tarification numéro 170-2010 afin d'y inclure des tarifs relatifs à certaines activités;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Marilou Laurin à la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé cette même date;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE LE CONSEIL PRENNE LE RÈGLEMENT QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 5

L'intitulé de l'article 5 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Location des plateaux sportifs »

L'article 5 du règlement numéro 170-2010 tel qu'amendé, est remplacé par le suivant :

« Les tarifs suivants sont exigibles :

LOCATION DU TERRAIN DE BASEBALL	
TARIFICATION PÉRIODE DE MAI À SEPTEMBRE	
LISTE DES ACTIVITÉS	TARIF (TAXES INCLUSES)
Association de baseball Mineur	Gratuit
Organismes communautaires	Gratuit
Ligue adulte sur semaine/par équipe pour la saison (1)	125 \$
Location occasionnelle - Résident	Gratuit
Location occasionnelle - Non-résident	40 \$ / h
Tournoi - 1 jour	250 \$
(1) Selon le climat, pour la période du 1er mai au 6 septembre (2) Pour une durée maximale de 72 heures consécutives	

LOCATION DES TERRAINS DE TENNIS	
TARIFICATION PÉRIODE DE LA FIN AVRIL À LA FIN SEPTEMBRE	
LISTE DES ACTIVITÉS	TARIF (TAXES INCLUSES)
Cours de tennis (6 cours) * - catégorie moins de 16 ans	20 \$ /session
Cours de tennis (6 cours) * - catégorie 16 ans et plus	35 \$ / session
*des frais supplémentaires de 10\$ s'appliquent pour les non-résidents. La pratique du tennis libre ainsi que l'accès aux terrains sont gratuits.	

LOCATION DES TERRAINS DE PICKLEBALL	
TARIFICATION PÉRIODE DE LA FIN AVRIL À LA FIN SEPTEMBRE	
LISTE DES ACTIVITÉS	TARIF (TAXES INCLUSES)
Groupes, ligues et formations	20 \$ / h
*des frais supplémentaires de 10 \$ s'appliquent pour les non-résidents. La pratique du pickleball libre ainsi que l'accès aux terrains sont gratuits.	

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

LOCATION DE LA SURFACE MULTISPORTS DESJARDINS EXTÉRIEURE DEK HOCKEY	
TARIFICATION PÉRIODE DE MAI À SEPTEMBRE	
LISTE DES ACTIVITÉS	TARIF (TAXES INCLUSES)
Écoles MRC Argenteuil - primaires et secondaires	Gratuit
Écoles hors MRC Argenteuil	32 \$ / h
Ligue junior	32 \$ / h
Ligue adulte* - heure non-prime avant 17h	40 \$ / h
Ligue adulte* - heure prime soir et fin de semaine	50 \$ / h
Tournoi - 1 jour (8h)	250 \$
Tournoi - 2 jours (16h)	400 \$
*Ligue adulte (mixte, homme, femme) La pratique du dek hockey libre ainsi que l'accès au terrain sont gratuits.	

ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ARTICLE 11.2.2

L'article 11.2.2 du règlement numéro 170-2010 tel qu'amendé, est remplacé par le suivant :

11.2.2 Tarification diverse

Les tarifs suivants sont exigibles :

TARIFICATION DIVERSE - LOISIRS	
LISTE DES TARIFICATIONS	TARIF (TAXES INCLUSES)
Cuisine collective (janvier à décembre)	5.75 \$ par participant / par atelier
Activités de la relâche (mars)	11.50 \$ par participant / par activité
Inscription marché public (saison estivale)	46 \$ par location de kiosque
Inscription marché public – OBNL (saison estivale)	23 \$ par location de kiosque
Inscription marché Noël (saison hivernale)	110 \$ par location de kiosque
Inscription marché Noël – OBNL (saison hivernale)	55 \$ par location de kiosque
Camion de rue – Fête Nationale	345 \$ location d'un espace
Camion de rue – Événement de Noël	662 \$ location d'un espace
Camion de rue – autres événements culturels	173 \$ location d'un espace

ARTICLE 4 MODIFICATION DE L'ARTICLE 11.2.3

Le texte de l'article 11.2.3 de ce règlement est modifié par l'insertion du suivant :

« La tarification pour le partenariat de l'événement de Noël est la suivante :

Partenariat événementiel- Événement de Noël

Présentateur officiel	9 500 \$
Présentateur collaborateur	7 000 \$
Partenariat scène	6 500 \$
Partenariat chapiteau	5 000 \$

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

Partenariat Zone animation	3 500 \$
Partenariat spectacles vendredi	3 000 \$
Partenariat spectacles samedi	3 000 \$
Partenariat Zone familiale	2 500 \$
Partenariat Feux d'artifice	2 500 \$
Partenariat Argent (3)	3 000 \$
Partenariat Bronze	500 \$

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du
Service juridique

Avis de motion : Le 7 avril 2026
Dépôt du projet : Le 7 avril 2026
Adoption : Le 5 mai 2026
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

26-05-164 11.3
MISE EN DISPONIBILITÉ POUR L'ACHAT
D'ÉQUIPEMENTS DE CUISINE POUR LE CASSE-
CROÛTE DE L'ARÉNA GILLES-LUPIEN

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 25-11-393 autorisait une mise en disponibilité afin de renouveler certains équipements de cuisine pour opérer le casse-croûte de l'aréna Gilles-Lupien;

CONSIDÉRANT QUE des appareils et équipements supplémentaires doivent être acquis, en plus de ceux déjà renouvelés, afin d'assurer le bon fonctionnement du casse-croûte de l'aréna Gilles-Lupien;

CONSIDÉRANT QUE l'achat et l'installation d'une nouvelle hotte commerciale entraînent le démantèlement de l'équipement existant;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé de remplacer l'aménagement d'une chambre froide par l'acquisition d'un deuxième réfrigérateur;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements de cuisine sont requis afin d'opérer le casse-croûte de façon sécuritaire et dans le respect des normes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles dépenses s'élèvent à 46 456.39 \$ et excèdent le budget initialement octroyé;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses n'étaient pas prévues au budget de l'année 2026;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Mégan Charron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mise en disponibilité d'un montant de 46 500 \$ en provenance du fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans par le fonds d'administration général.

QUE tout solde résiduaire relatif à la présente résolution soit retourné à son fonds d'origine à la fin du projet.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Mégan Charron, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

11.4

26-05-165

MISE EN DISPONIBILITÉ ET ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME LA CLÉ D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée par l'organisme à but non lucratif (OBNL) *La Clé d'Argenteuil*, visant l'obtention d'une aide financière à titre de fonds de démarrage;

CONSIDÉRANT QUE *La Clé d'Argenteuil* est un organisme récemment constitué ayant pour mission de soutenir, structurer et développer des projets porteurs en habitation et en développement communautaire, en collaboration avec les municipalités et les partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit assumer des frais essentiels de démarrage, notamment ceux liés à sa constitution, à sa mise en place administrative et à l'embauche d'une ressource spécialisée en financement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît la pertinence de la mission *La Clé d'Argenteuil* et les retombées positives anticipées de ses interventions pour le développement social et territorial de la région;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'aide financière est calculé selon la population 2026 de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les sommes n'étaient pas prévues au budget 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mise en disponibilité d'un montant de 16 982 \$ en provenance de l'excédent accumulé non affecté.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham attribue une aide financière d'un montant de 16 982 \$ à l'OBNL *La Clé d'Argenteuil* à titre de fonds de démarrage.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

26-05-166 11.5 **MISE EN DISPONIBILITÉ ET ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE FILETS PROTECTEURS POUR LE TERRAIN DE BASEBALL AU PARC DE LA NATURE**

CONSIDÉRANT QU'il est important de procéder à la mise à niveau de certaines installations du terrain de baseball du parc de la Nature afin d'améliorer l'expérience de jeu;

CONSIDÉRANT QU'une inspection des installations sportives a été réalisée par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec en 2024 et qu'un rapport a par la suite été transmis, incluant une liste de bonnes pratiques et de correctifs à apporter;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat et à l'installation de filets protecteurs autour du terrain de baseball afin d'assurer la sécurité des résidents des propriétés avoisinantes ainsi que des utilisateurs du parc;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées auprès de trois fournisseurs qualifiés;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme, au montant de 38 757 \$, plus toutes taxes applicables, a été reçue de l'entreprise Clôture Solival;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Mégan Charron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une mise en disponibilité d'un montant total de 41 000 \$ payable à même les revenus reportés réservés au fonds de parcs et terrains de jeux pour l'achat et l'installation de filets protecteurs du terrain de baseball.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham attribue le contrat à l'entreprise Clôture Solival au montant total de 38 767 \$, plus toutes taxes applicables, pour l'achat et l'installation de filets protecteurs autour du terrain de baseball.

QUE tout solde résiduaire relatif à la présente résolution soit retourné à son fonds d'origine à la fin du projet.

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Mégan Charron, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

26-05-167 11.6 **AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) 2026 – VOLET 1 – INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DE LA NATURE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite procéder au réaménagement du parc de la Nature;

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer les installations sportives existantes et de procéder à l'ajout de nouvelles infrastructures favorisant la pratique de sports urbains;

CONSIDÉRANT QUE ce projet respecte les critères d'admissibilité du Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (PAFIRSPA);

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière pouvant être accordée dans le cadre de ce programme peut atteindre jusqu'à 66 % des coûts admissibles du projet, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Mégan Charron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Mégan Charron, directrice du Service des loisirs et de la culture, à présenter une demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures sportives, récréatives et de plein air (PAFIRSPA) pour le volet I – Infrastructures sportives et récréatives pour la présentation du projet de réaménagement du parc de la Nature.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Mégan Charron, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

11.7

26-05-168

**AUTORISATION DE MODIFICATIONS – POLITIQUE DE
LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LOUIS-
RENAUD**

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mettre à jour la Politique de location de la salle du centre communautaire Louis-Renaud;

CONSIDÉRANT QUE, suite de l’application de ladite Politique depuis juin 2023 et à la dernière mise à jour le 2 septembre 2025 par la résolution numéro 25-09-300, quelques changements semblent appropriés afin d’être mieux adaptée à la réalité et ainsi, mieux répondre aux besoins des locataires;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la culture, madame Mégan Charron.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte la Politique de location de la salle du centre communautaire Louis-Renaud avec les modifications apportées, et ce, à compter de ce jour.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Mégan Charron, directrice du Service des loisirs et de la culture, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

Adoptée à l’unanimité par les élus présents, incluant le maire

11.8

26-05-169

**ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICE POUR LA
RÉALISATION DE PLANS EN INGÉNIERIE
STRUCTURELLE – RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT
SITUÉ AU 385, RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville s’est portée acquéreuse de l’immeuble situé au 385, rue Principale dans l’optique de réaménager le bâtiment pour y installer la bibliothèque municipale ainsi qu’une salle multifonctionnelle destinée à la location;

CONSIDÉRANT QUE, le design intérieur étant déjà bien avancé, la prochaine étape est de mandater des professionnels spécialisés afin de produire les plans nécessaires au processus d’appel d’offres;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux impliquent le déplacement de certains éléments structuraux nécessitant l’expertise d’un ingénieur en structure pour valider la capacité portante des murs porteurs ainsi que les poutrelles de plancher du rez-de-chaussée, notamment;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été reçue de la firme Struxar Solutions + Expertise inc., spécialisée en ingénierie des structures, au montant de 18 450 \$, plus toutes taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service précise l'étendue des mandats, incluant notamment l'analyse structurale, la conception des plans et devis ainsi que le soutien technique requis en cours de projet;

CONSIDÉRANT QUE l'offre déposée est jugée conforme aux besoins de la Ville et présente un coût raisonnable en fonction des services proposés;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de mandater une firme spécialisée afin d'assurer la qualité et la conformité des travaux projetés;

CONSIDÉRANT QUE d'autres octrois de mandats suivront dans le futur;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 355-2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de recommandation du directeur de projets et du Service du développement et de l'aménagement du territoire, monsieur Thomas Groulx.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre de service de la firme Struxar Solutions + Expertise inc. pour la confection des plans et devis en ingénierie structurelle pour les travaux de réaménagement du bâtiment situé au 385, rue Principale.

QUE le tout soit payable à même le règlement d'emprunt 355-2026.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur Jean-François Brunet, directeur général, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et de façon générale, à en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

CAMPING

Aucun point

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

26-05-170 14.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2026-00131
– PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2, RUE DU RELAIS (LOT 4 236
872 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – IMPLANTATION
D'UN GARAGE PRIVÉ DÉTACHÉ**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la propriété située au 2, rue du Relais (lot 4 236 872 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone villégiature V-415 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser le maintien d'un garage privé détaché à une distance de 6,4 mètres de la ligne de lot avant, alors que la grille des spécifications de la zone V-415 prévoit une distance minimale de 7,5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande :

- Formulaire de demande de dérogation mineure;
- Certificat de localisation produit par un arpenteur-géomètre;
- Certificat de localisation annoté par le propriétaire;
- Photographie du garage;
- Lettre de motivation.

CONSIDÉRANT QUE le permis délivré prévoyait une implantation du garage respectant une distance de 7,92 mètres par rapport à l'emprise de la Ville, telle qu'initialement autorisée et indiquée aux documents soumis;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne causera aucune atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général ni d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2026-00131 visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour la propriété située au 2, rue du Relais (lot 4 236 872 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser le maintien d'un garage privé détaché à une distance de 6,4 mètres de la ligne de lot avant, alors que la grille des spécifications de la zone V-415 prévoit une distance minimale de 7,5 mètres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2026-00131, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 pour la propriété située au 2, rue du Relais (lot 4 236 872 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser le maintien d'un garage privé détaché à une distance de 6,4 mètres de la ligne de lot avant, alors que la grille des spécifications de la zone V-415 prévoit une distance minimale de 7,5 mètres.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

26-05-171 14.2 **DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2026-017 RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN PROJET INTÉGRÉ DE MINI-MAISONS DESTINÉES À L'HÉBERGEMENT DE COURTE DURÉE – LOT 4 678 346 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LE CHEMIN DE HORREM**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le lot 4 678 346 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de Horrem, à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone rurale Ru-333 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la réalisation d'un projet intégré comprenant un total de six (6) mini-maisons destinées à l'hébergement de courte durée;

CONSIDÉRANT QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande :

- Plan projet d'implantation;
- Plan de construction du modèle 1;
- Plan de construction du modèle 2;
- Rendu 3D des deux modèles, incluant les différents choix de couleurs et de matériaux.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité sont d'avis que le projet présente une organisation cohérente de ses composantes et que son implantation, son traitement architectural et ses matériaux s'harmonisent avec le projet du lot adjacent, créant un ensemble homogène qui favorise une bonne intégration dans le milieu;

CONSIDÉRANT QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil municipal d'accepter la demande et en conséquence, d'autoriser le Service du développement et de l'aménagement du territoire à délivrer les permis de construction visant la réalisation d'un projet intégré comprenant un total de six (6) mini-maisons destinées à l'hébergement de courte durée pour le lot 4 678 346 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de Horrem, à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QU'en tenant compte des considérants énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à délivrer les permis de construction visant la réalisation d'un projet intégré comprenant un total de six (6) mini-maisons destinées à l'hébergement de courte durée pour le lot 4 678 346 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de Horrem, à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

14.3

26-05-172

**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2026-018 RELATIVE À
UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR
UN PROJET INTÉGRÉ DE MINI-MAISONS DESTINÉES À
L'HÉBERGEMENT DE COURTE DURÉE – LOT 4 678 347
DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LE CHEMIN
DE HORREM**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le lot 4 678 347 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de Horrem, à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone rurale Ru-333 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

CONSIDÉRANT QUE le projet du requérant vise la réalisation d'un projet intégré comprenant un total de cinq (5) mini-maisons destinées à l'hébergement de courte durée;

CONSIDÉRANT QU'une demande initiale a été présentée en 2025 et a fait l'objet d'une autorisation favorable via la résolution 25-09-309;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande constitue un second dépôt visant l'ajout d'un modèle de mini-maison;

CONSIDÉRANT QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande :

- Plan projet d'implantation;
- Plan de construction du nouveau modèle;
- Rendu 3D.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité sont d'avis que l'ajout du modèle ne modifie pas la nature de la demande initiale et qu'il est pertinent d'offrir plus d'un choix, le modèle proposé étant jugé approprié;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil municipal d'accepter la demande et en conséquence, d'autoriser le Service du développement et de l'aménagement du territoire à délivrer les permis de construction visant la réalisation d'un projet intégré comprenant un total de cinq (5) mini-maisons destinées à l'hébergement de courte durée, incluant l'ajout du modèle de mini-maison, pour le lot 4 678 347 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de Horrem, à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QU'en tenant compte des considérants énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à délivrer les permis de construction visant la réalisation d'un projet intégré comprenant un total de cinq (5) mini-maisons destinées à l'hébergement de courte durée, incluant l'ajout du modèle de mini-maison, pour le lot 4 678 347 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de Horrem, à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

14.4

26-05-173

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2026-019 RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE – LOT 6 718 011 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le lot 6 718 011 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone centre-ville Cv-715 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

CONSIDÉRANT QUE le projet du requérant vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande :

- Plan complet;
- Plan d'implantation;
- Rendu 3D;
- Détails des matériaux et des couleurs.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et finitions proposés pour le projet sont les suivants :

- **Revêtement des murs extérieurs :**
 - bois d'ingénierie de type SmartSide, pose horizontale, de couleur Argile des prairies;
 - maçonnerie, de couleur Margaux;
- **Revêtement de la toiture :** bardeaux d'asphalte, de couleur noire deux tons;
- **Soffites, fascias et colonnes :** aluminium de couleur noire;
- **Portes :**
 - Entrée : modèle vitré avec carrelage, de couleur noire;
 - Patio : modèle simple, de couleur blanche;
- **Fenêtres :**
 - Façade avant : modèle en aluminium avec carrelage, incluant des volets latéraux;
 - Façades latérales et arrière : modèle simple en PVC, de couleur blanche;
- **Galleries :**
 - Avant : en béton;
 - Arrière : en bois traité.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité analysent les demandes de PIIA numéros 2026-019, 2026-020 et 2026-021 de manière globale, celles-ci portant sur des terrains contigus, et sont d'avis que la proposition s'intègre adéquatement au milieu, compte tenu de la diversité des matériaux et des teintes présents dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil municipal d'accepter la demande et en conséquence, d'autoriser le Service du développement et de l'aménagement du territoire à délivrer le permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée pour le lot 6 718 011 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QU'en tenant compte des considérants énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à délivrer le permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée pour le lot 6 718 011 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

26-05-174 14.5

**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2026-020 RELATIVE À
UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION
UNIFAMILIALE ISOLÉE – LOT 6 718 012 DU CADASTRE
DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le lot 6 718 012 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone centre-ville Cv-715 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

CONSIDÉRANT QUE le projet du requérant vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande :

- Plan complet;
- Plan d'implantation;
- Rendu 3D;
- Détails des matériaux et des couleurs.

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et finitions proposés pour le projet sont les suivants :

- **Revêtement des murs extérieurs:**
 - bois d'ingénierie de type SmartSide, pose horizontale, de couleur Sauge du jardin;
 - maçonnerie, de couleur Margaux;
- **Revêtement de la toiture:** bardeaux d'asphalte, de couleur noire deux tons;
- **Soffites, fascias et colonnes :** aluminium de couleur noire;
- **Portes :**
 - Entrée : modèle vitré avec carrelage, de couleur noire;
 - Patio : modèle simple, de couleur blanche;
- **Fenêtres :**
 - Façade avant : modèle en aluminium avec carrelage, incluant des volets latéraux;
 - Façades latérales et arrière : modèle simple en PVC, de couleur blanche;
- **Galleries :**
 - Avant : en béton;
 - Arrière : en bois traité.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité analysent les demandes de PIIA numéros 2026-019, 2026-020 et 2026-021 de manière globale, celles-ci portant sur des terrains contigus, et sont d'avis que la proposition s'intègre adéquatement au milieu, compte tenu de la diversité des matériaux et des teintes présents dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil municipal d'accepter la demande et en conséquence, d'autoriser le Service du développement et de l'aménagement du territoire à délivrer le permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée pour le lot 6 718 012 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QU'en tenant compte des considérants énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à délivrer le permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée pour le lot 6 718 012 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

14.6

26-05-175

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2026-021 RELATIVE À UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE – LOT 6 718 013 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le lot 6 718 013 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone centre-ville Cv-715 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

CONSIDÉRANT QUE le projet du requérant vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande :

- Plan complet;
- Plan d'implantation;
- Rendu 3D;
- Détails des matériaux et des couleurs.

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et finitions proposés pour le projet sont les suivants :

- **Revêtement des murs extérieurs :**
 - bois d'ingénierie de type SmartSide, pose horizontale, de couleur Suède forestier;
 - maçonnerie, de couleur Margaux;
- **Revêtement de la toiture :** bardeau d'asphalte, de couleur noire deux tons;
- **Soffites, fascias et colonnes :** aluminium de couleur noire;
- **Portes :**
 - Entrée : modèle vitré avec carrelage, de couleur noire;
 - Patio : modèle simple, de couleur blanche;
- **Fenêtres :**
 - Façade avant : modèle en aluminium avec carrelage, incluant des volets latéraux;
 - Façades latérales et arrière : modèle simple en PVC, de couleur blanche;
- **Galleries :**
 - Avant : en béton;
 - Arrière : en bois traité.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité analysent les demandes de PIIA numéros 2026-019, 2026-020 et 2026-021 de manière globale, celles-ci portant sur des terrains contigus, et sont d'avis que la proposition s'intègre adéquatement au milieu, compte tenu de la diversité des matériaux et des teintes présents dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil municipal d'accepter la demande et en conséquence, d'autoriser le Service du développement et de l'aménagement du territoire à délivrer le permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée pour le lot 6 718 013 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QU'en tenant compte des considérants énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à délivrer le permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée pour le lot 6 718 013 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

14.7
26-05-176 **DEMANDE DE PIAA NUMÉRO 2026-022 RELATIVE À
UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION
TRIFAMILIALE ISOLÉE – LOT 6 686 464 DU CADASTRE
DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le lot 6 686 464 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone résidentielle R-614 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'une habitation trifamiliale isolée et constitue un deuxième dépôt à la suite d'un premier refus, soit la résolution numéro 26-04-145, et qu'elle comporte des modifications apportées au projet initial;

CONSIDÉRANT QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande :

- Plan complet incluant les détails des couleurs et des matériaux;
- Plan d'implantation;
- Photographies des propriétés voisines.

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et les finitions proposés pour le projet sont les suivants :

- **Revêtement des murs extérieurs :**
 - revêtement LP smart, board and batten, de couleur prairie clay;
 - revêtement LP smart, pose horizontale, de couleur sauge du jardin;
- **Revêtement de la toiture :** bardeau d'asphalte, de couleur noire deux tons;
- **Fascia et soffite :** aluminium, de couleur blanche;
- **Portes :** modèle en aluminium, comprenant du carrelage, de couleur blanche;
- **Fenêtres :** modèle en aluminium, comprenant du carrelage, de couleur blanche;
- **Galleries :**
 - Structure de la galerie : bois traité;
 - Poteaux : bois traité recouvert d'un revêtement en aluminium, de couleur blanche;
 - Garde-corps : aluminium, de couleur blanche;
 - Treillis : panneau de treillis en bois traité.

CONSIDÉRANT QUE madame Nancy Currie se retire des délibérations et du vote relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité sont d'avis que le projet répond aux questions soulevées concernant les vues sur les propriétés avoisinantes et que, compte tenu des modifications proposées, celles-ci permettront de préserver leur intimité;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE, faisant suite au refus émis le mois dernier en vertu de la résolution numéro 26-04-145, les éléments soulevés ont depuis été corrigés de manière à répondre aux préoccupations exprimées;

CONSIDÉRANT QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil municipal d'accepter la demande et en conséquence, d'autoriser le Service du développement et de l'aménagement du territoire à délivrer le permis de construction visant la construction d'une habitation trifamiliale isolée sur le lot 6 686 464 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QU'en tenant compte des considérants énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à délivrer le permis de construction visant la construction d'une habitation trifamiliale isolée sur le lot 6 686 464 du cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

14.8
26-05-177 **DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2026-023 RELATIVE À
UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION
UNIFAMILIALE ISOLÉE – LOT 6 592 964 DU CADASTRE
DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA RUELLE DES
NAVIGATEURS**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le lot 6 592 964 du cadastre du Québec, situé sur la ruelle des Navigateurs, à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone villégiature V-426 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

CONSIDÉRANT QUE le projet du requérant vise la construction d'une habitation unifamiliale sur le terrain portant le numéro 35 du projet de construction « Quartier Marina »;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande :

- Plan complet incluant les détails des couleurs et des matériaux;
- Plan d'implantation;
- Photographies des propriétés voisines.

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et les finitions proposés pour le projet sont les suivants :

- **Revêtement des murs extérieurs :**
 - revêtement d'ingénierie, *board and batten*, de couleur beige Navajo;
 - revêtement de pierre de type Shouldice, de couleur Shale Stone;
- **Fascias et soffites :** aluminium de couleur noire;
- **Poutres :** bois;
- **Toiture :** bardeaux noirs à deux tons et sections en tôle noire;
- **Portes :**
 - Avant : porte double avec carrelage, en acier, de couleur noire;
 - Droite : porte simple avec carrelage, en acier, de couleur noire;
 - Arrière : porte patio avec carrelage de couleur noire et porte double avec carrelage, de couleur noire;
- **Fenêtres :** de couleur noire avec carrelage intégré.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité sont d'avis que le modèle présenté s'inscrit dans la continuité des modèles initialement soumis, tant sur le plan de l'apparence que de la volumétrie, tout en respectant l'esprit du concept d'origine;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du présent plan est exclusive au terrain visé par la demande, soit le lot numéro 35 tel qu'identifié aux plans du projet, et que toute réutilisation de celui-ci pour un autre terrain devra faire l'objet d'une nouvelle demande;

CONSIDÉRANT QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil municipal d'accepter la demande et en conséquence, d'autoriser le Service du développement et de l'aménagement du territoire à délivrer le permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 592 964 du cadastre du Québec, situé sur la ruelle des Navigateurs, à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QU'en tenant compte des considérants énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à délivrer le permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 592 964 du cadastre du Québec, situé sur la ruelle des Navigateurs, à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

14.9

26-05-178

**DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2026-024 RELATIVE À
UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL –
PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 143, ROUTE DU CANTON
(LOT 4 459 385 DU CADASTRE DU QUÉBEC)**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la propriété située au 143, route du Canton (lot 4 459 385 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone îlot déstructuré D-918 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

CONSIDÉRANT QUE le projet du requérant vise le remplacement du revêtement de la toiture ainsi que celui du revêtement extérieur du bâtiment, exclusivement sur les façades latérales et la façade arrière;

CONSIDÉRANT QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande :

- Détails des matériaux et des couleurs;
- Photographies des propriétés voisines.

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et les finitions proposés pour le projet sont les suivants :

- **Revêtement des murs extérieurs:** revêtement de vinyle (Kaycan), pose horizontale, de couleur blanche;
- **Revêtement de la toiture:** tôle, perspectra plus series/weather XL couleur Café.

CONSIDÉRANT QUE les membres sont d'avis que les rénovations projetées contribueront à améliorer le bâtiment, tant sur le plan esthétique que fonctionnel, en rehaussant sa qualité globale ainsi que son intégration dans son environnement;

CONSIDÉRANT QUE la proposition rencontre les objectifs et les critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement au conseil municipal d'accepter la demande et en conséquence, d'autoriser le Service du développement et de l'aménagement du territoire à délivrer le certificat d'autorisation visant les travaux de rénovation, notamment le remplacement du revêtement de la toiture ainsi que celui du revêtement extérieur du bâtiment, exclusivement sur les façades latérales et la façade arrière sur la propriété située au 143, route du Canton (lot 4 459 385 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QU'en tenant compte des considérants énumérés précédemment, le conseil municipal accepte la demande et en conséquence, autorise le Service du développement et de l'aménagement du territoire à délivrer le certificat d'autorisation visant les travaux de rénovation, notamment le remplacement du revêtement de la toiture ainsi que celui du revêtement extérieur du bâtiment, exclusivement sur les façades latérales et la façade arrière sur la propriété située au 143, route du Canton (lot 4 459 385 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham (tel que déposé au soutien de la demande de PIIA).

QUE cette autorisation est donnée dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013. Toutes les autres dispositions réglementaires de la Ville doivent être respectées.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

14.10
MOTION AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-01-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'AJUSTER CERTAINES NORMES D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA ZONE PL-520

Monsieur le conseiller Stephen Rowland donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera proposé pour adoption le Règlement de zonage numéro 197-01-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'ajuster certaines normes d'implantation des bâtiments principaux dans la zone PI-520.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

14.11
26-05-179 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
197-01-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'AJUSTER
CERTAINES NORMES D'IMPLANTATION DES
BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA ZONE PL-520**

CONSIDÉRANT QUE la zone Pl-520 est assujettie à des normes spécifiques quant à l'implantation des bâtiments principaux et que celles actuellement en vigueur méritent d'être révisées afin de mieux répondre aux réalités du secteur, la modification proposée visant à ajuster ces normes permettra d'assurer une meilleure cohérence avec les objectifs de planification et d'aménagement du territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter cette modification au Règlement de zonage numéro 197-2013;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique se tiendra le 2 juin 2026 à 18 h 30, à la salle du centre communautaire Louis-Renaud située au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

CONSIDÉRANT QUE, dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en réduisant la marge avant minimale des bâtiments de la classe d'usage habitation bifamiliale (H2), en modes d'implantation isolée et jumelée, de la zone PI-520 à 6 mètres.

Le tout tel que montré à l'annexe « 1 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

Avis de motion	5 mai 2026
Adoption du projet	5 mai 2026
Avis de l'assemblée publique de consultation	
Adoption du second projet	
Avis public assemblée référendaire	
Adoption du règlement	
Approbation de la MRC	
Entrée en vigueur	
Avis public (art. 137.17 L.a.u.)	

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

26-05-180 14.12
**APPUI AU PROJET D'INVENTAIRE DE TORTUES SUR
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM, RÉALISÉ PAR ÉCO-
CORRIDORS LAURENTIENS**

CONSIDÉRANT QU'Éco-corridors laurentiens désire réaliser en 2026 un inventaire de tortues sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, en partenariat avec l'Organisme de bassin-versant de la rivière du Nord, Initiatives Biodiversité et Éco-Nature;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura lieu sur l'ensemble du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et a pour objectif de recenser des individus et identifier des sites potentiels de ponte, en vue d'assurer leur conservation dans les Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs espèces de tortues présentes au Québec sont susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables;

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'acquérir des connaissances précises sur la présence de ces espèces et sur leurs habitats afin d'orienter les décisions en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un inventaire permettra d'identifier les habitats sensibles et les zones à protéger;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités en matière d'environnement en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur de projets et du Service du développement et de l'aménagement du territoire, monsieur Thomas Groulx.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu:

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la réalisation d'un projet d'inventaire des tortues sur l'ensemble de son territoire.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise Éco-corridors Laurentiens, en partenariat avec l'Organisme de bassin-versant de la rivière du Nord, Initiatives Biodiversité et Éco-Nature, à procéder à la réalisation des inventaires terrain, à l'analyse des données ainsi qu'à la production d'un rapport de recommandations.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les représentants d'Éco-corridors Laurentiens, dûment identifiés, à circuler sur le territoire municipal afin d'effectuer les relevés nécessaires, dans le respect des lois et règlements applicables, notamment en ce qui a trait à l'accès aux propriétés privées.

QUE, lorsque requis, l'accès aux terrains privés soit autorisé par les propriétaires concernés ou encadré conformément à la réglementation municipale en vigueur.

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, monsieur Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique ou madame Mélanie Ladouceur, assistante-greffière ou monsieur Thomas Groulx, directeur de projets et du Service du développement et de l'aménagement du territoire, à signer, tout document pertinent aux fins de la présente résolution et, de façon générale, à en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

***Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

26-05-181 14.13
**PROGRAMME DE REBOISEMENT SOCIAL – RETOUR
SUR L’ENTENTE RATIFIÉE EN 2021 AVEC ARBRE-
ÉVOLUTION**

CONSIDÉRANT QU’Arbre-Évolution est une coopérative de solidarité qui, par l’entremise de ses différents services, cherche à faire coévoluer les activités culturelles et sociales de l’être humain avec l’arbre, la forêt et l’environnement;

CONSIDÉRANT QU’Arbre-Évolution, dans le cadre de son Programme de reboisement social, met sur pied des projets de plantation d’arbres dans des communautés afin de séquestrer le CO₂ et réduire l’empreinte écologique générée par une ou plusieurs tierces parties représentées par Arbre-Évolution;

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait participé au programme en 2021 afin de procéder à la plantation de 924 arbres ainsi que 50 arbustes sur des terrains municipaux sur les rues Saint-Patrick et Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE, dû à un manque d’eau et à la compétition avec la végétation, le taux de survie des arbres et arbustes plantés en 2021 a été de 41 %, ce qui est en deçà du barème de 70 % stipulé dans l’entente signée en 2021 avec Arbre-Évolution;

CONSIDÉRANT QUE l’entente prévoit que, dans cette situation, la Ville doit assumer les frais de replantation pour la portion d’arbres qui n’ont pas survécu;

CONSIDÉRANT QU’Arbre-Évolution a fait parvenir à la Ville son offre de service pour fournir des arbres de plus gros calibre ainsi que leur plantation au montant de 12 053,81 \$ toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service inclut une subvention de 4 000 \$ du programme de Reboisement Social qui va couvrir les diamètres d’arbres plus élevés;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au fond de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour assumer les coûts de replantation;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité revient à la Ville d’assurer l’arrosage et l’entretien du site visé par les travaux afin d’assurer la pérennité des arbres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur de projets et du Service du développement et de l’aménagement du territoire, monsieur Thomas Groulx.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte l’offre de service de la coopérative de solidarité Arbre-Évolution au montant de 12 053,81 \$, toutes taxes incluses.

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur Jean-François Brunet, directeur général, à signer tout document pertinent aux fins de la présente résolution et de façon générale, à en assurer le suivi.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

14.14

26-05-182

**CESSION AUX FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX
OU D'ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE
CONSTRUCTION NUMÉRO 2026-00096 – LOT 4 677 108
DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LE CHEMIN
DE SAINT-MICHEL**

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction 2026-00096 a été déposée afin de procéder à la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 677 108 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le terrain d'accueil de la nouvelle construction était formé des lots P1051 et P1052 du cadastre du canton de Chatham avant la rénovation cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE selon les termes du premier paragraphe de l'article 2.6.1 du Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, la mise en place d'un nouveau bâtiment principal sur un immeuble dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale est assujettie à une contribution pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels ;

CONSIDÉRANT QUE les parties des lots 1051 et 1052 n'ont jamais fait l'objet d'un permis de lotissement et qu'elle n'était pas immatriculée à titre de lot distinct avant la rénovation cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, ou de verser une somme de 10 % de la valeur du terrain établie par un évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième paragraphe de l'article 2.6.4 du règlement de zonage 197-2013 mentionne que la valeur doit être établie, aux frais du propriétaire, par un évaluateur agréé mandaté par la Ville, selon les concepts applicables en matière d'expropriation;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'évaluation établissant la valeur marchande du lot 4 677 108 a été déposé par Alexis Paquette-Quevillon, évaluateur agréé pour la firme Groupe Proval, en date du 25 mars 2026 et que la valeur du lot est de 115 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE 10 % de 115 000 \$ correspond à 11 500 \$ et qu'il s'agit de la contribution assujettie à la demande de permis 2026-00096;

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du directeur de projets et du Service du développement et de l'aménagement du territoire, monsieur Thomas Groulx.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Baril et il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base du rapport d'évaluation déposé au dossier, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 11 500 \$.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

15.

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19 h 46 à 20 h 00 : Un citoyen pose des questions et les membres du conseil et de l'administration y répondent.

16.

26-05-183

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 00 il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité par les élus présents, incluant le maire

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service
juridique

Je, Kévin Maurice, maire de la Ville de Brownsburg-Chatham, atteste, conformément aux articles 53 et 333 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Kévin Maurice, maire